

Bilan sur les impacts aux zones humides dans le cadre des procédures loi sur l'eau



La préservation des zones humides constitue un enjeu central des politiques publiques, compte-tenu des services que ces milieux rendent à l'Homme. Leur destruction ou leur dégradation est actée depuis le début du 20^e siècle.

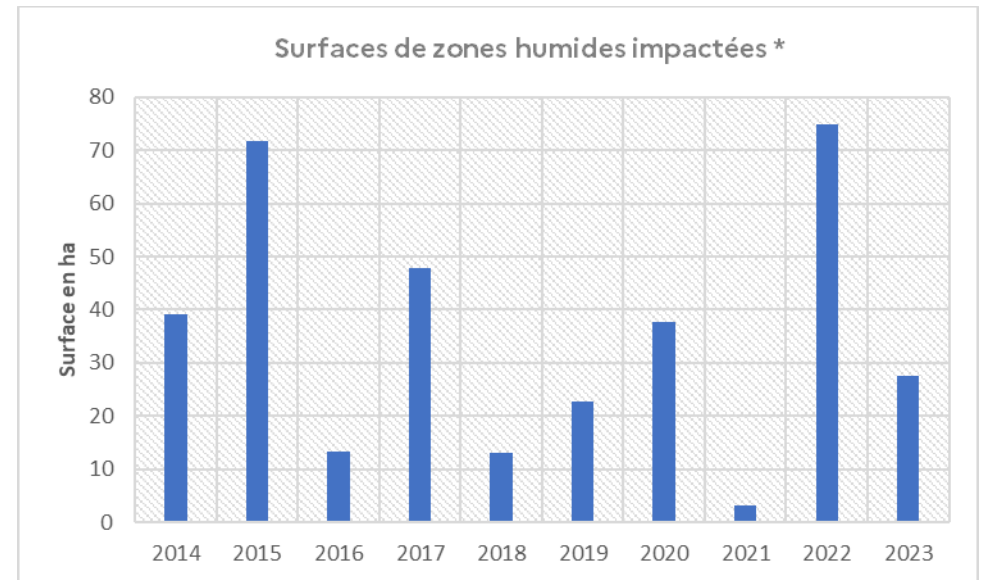
Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de préservation et de restauration menée à l'échelle du bassin Artois-Picardie, un bilan sur les impacts autorisés dans le cadre des dossiers réglementaires loi sur l'eau a été réalisé par la DREAL Hauts-de-France.

Champ d'application du bilan

- Tout projet soumis à déclaration ou autorisation au titre de la rubrique 3.31.0. de la nomenclature IOTA (Article R214-1 du code de l'environnement)
- Projets autorisés entre janvier 2014 et fin mai 2023.

À l'échelle du bassin Artois-Picardie, **544 hectares** ont fait l'objet d'une autorisation pour destruction de zones humides

Environ 30 % des dossiers concernés sont situés hors zone à dominante humide du SDAGE.



* hors projets de drainage concernant 193 ha autorisés (185 ha en 2015 et 8 ha en 2016)

Sur la période du second cycle de la directive européenne cadre sur l'eau (2016-2021), les projets impactent une surface moyenne annuelle de 25 ha (hors année 2021 marquant l'arrêt des projets dans le contexte de crise sanitaire mondiale).

Aucune tendance à la baisse des impacts aux zones humides ne peut être mise en évidence.

Les projets les plus impactants sont :

En nombre de dossiers



Habitat – 24 %



Zones commerciales, bureaux, bâtiments tertiaires – 16 %



Infrastructures – 12 %

En surface impactée (hors drainage agricole)



Infrastructures – 26 %



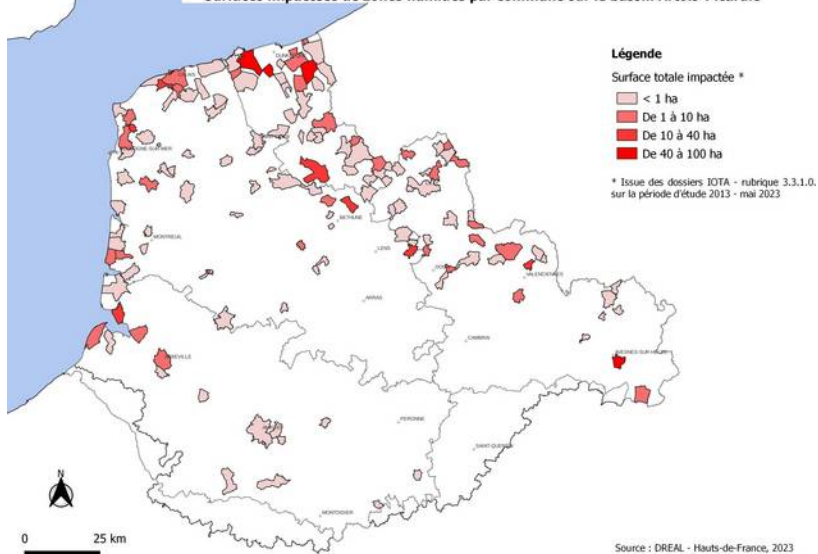
Dragage, curage du réseau hydraulique – 16 %



Lutte contre les inondations – 15 %

Les impacts sont majoritairement présents sur tout le littoral du bassin, sur le département du Nord, du nord de la Scarpe canalisée jusqu'au littoral, sur la vallée de la Somme en aval d'Amiens.

Surfaces impactées de zones humides par commune sur le bassin Artois-Picardie



Légende
Surface totale impactée *
 < 1 ha
 De 1 à 10 ha
 De 10 à 40 ha
 De 40 à 100 ha
 * Issue des dossiers IOTA - rubrique 3.3.1.0. sur la période d'étude 2013 - mai 2023

Source : DREAL - Hauts-de-France, 2023

Delta Aa
27 %

Sambre
15 %

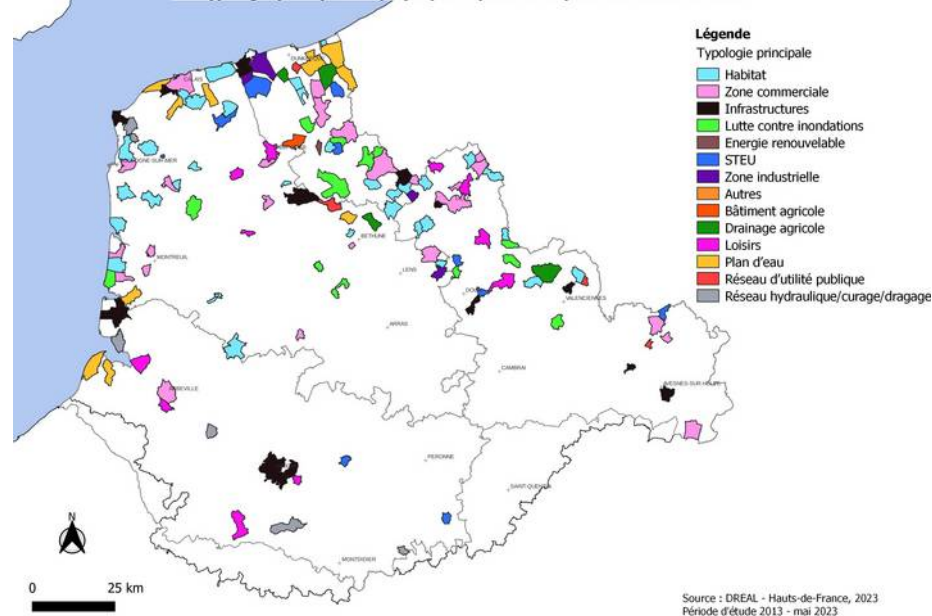
Lys
14 %

Boulonnais
12 %

Somme
aval
10 %

Impact par SAGE
(hors drainage)

Typologie principale de projet provoquant un impact aux zones humides



Légende
Typologie principale
 Habitat
 Zone commerciale
 Infrastructures
 Lutte contre inondations
 Energie renouvelable
 STEU
 Zone industrielle
 Autres
 Bâtiment agricole
 Drainage agricole
 Loisirs
 Plan d'eau
 Réseau d'utilité publique
 Réseau hydraulique/curage/dragage

Source : DREAL - Hauts-de-France, 2023
Période d'étude 2013 - mai 2023

Les projets sur le littoral du Pas-de-Calais sont essentiellement liés à l'habitat, alors que sur le littoral du Nord se développent des projets d'infrastructures ou de zone industrielle autour de Dunkerque et de création de plans d'eau près de la frontière belge. Pour le reste du département du Nord, les projets d'habitat et de zones commerciales sont majoritaires et se localisent autour de la métropole de Lille ainsi que le long de l'axe autoroutier jusqu'au littoral.

Sur les 544 hectares de zones humides ayant fait l'objet d'une autorisation de destruction sur la période considérée, **l'impact sur 280 hectares a fait l'objet de mesures compensatoires ce qui a permis la restauration ou la réhabilitation de 363 hectares de zones humides.**